

Accessibilité active 
Canada

Plan Stratégique

2025 - 2030

**OCTOBRE
2025**

Accessibilité active Canada

(autrefois connue sous le nom de Alliance de
vie active pour les Canadiens en situation de
handicap)



100-85 rue Plymouth Street, Ottawa ON, K1S 3E2
info@activeabilities.ca
www.activeabilities.ca/fr

Introduction

Fondée en 1989, Accessibilité active Canada (autrefois connue sous le nom de Alliance de vie active pour les Canadiens en situation de handicap) a pour mission d'encourager les personnes handicapées à intégrer l'activité physique, les loisirs et le sport communautaire dans leur vie quotidienne, tout en contribuant à renforcer les capacités des communautés et des organisations afin de rendre cela possible. Les personnes ayant une limitation sont beaucoup moins actives et disposent de nettement moins d'occasions que les autres personnes vivant au Canada de profiter des bienfaits d'une participation régulière aux loisirs actifs.

Les principaux obstacles à leur participation incluent notamment un environnement bâti inaccessible, le coût de participation et le manque de soutien social.

Le nombre de personnes s'identifiant comme ayant une limitation est en hausse. Depuis 2017, ce pourcentage est passé de 22 % (6,2 millions) à 27 % (8 millions) de la population canadienne âgée de 15 ans et plus, qui déclarent vivre avec au moins une limitation affectant leurs activités quotidiennes. Parmi elles, 40 % sont des personnes âgées ([Statistique Canada, 2022](#)). Bien que cette augmentation soit en partie attribuable au vieillissement de la population, on estime que 850 000 enfants au Canada vivent également avec une limitation (Policy Options, 2023).

La vision et la mission d'Accessibilité active Canada sont demeurées relativement stables au fil des ans. Toutefois, l'année 2024 a marqué un tournant pour l'organisation, en ouvrant la voie à des changements importants, notamment en réponse à la diversité croissante des organismes œuvrant dans le secteur de l'activité physique, des loisirs et du sport communautaire et qui se préoccupent de la question du handicap.

Afin de confirmer qu'Accessibilité active Canada est toujours pertinente et de mieux définir sa place dans ce secteur en évolution, un diagnostic du milieu a d'abord été réalisé, suivi d'une série d'entretiens avec des informateurs clés. Ces démarches ont permis de poser les bases d'une revitalisation de l'organisation, amorcée par l'élaboration d'un nouveau plan stratégique quinquennal et un engagement à renforcer sa capacité à œuvrer dans les deux langues officielles. Accessibilité active Canada souhaite souligner le temps, l'engagement et l'expertise des nombreuses personnes intervenantes qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau plan.

Le plan stratégique

VISION

Toutes les personnes handicapées au Canada peuvent être physiquement actives et vivre un état de bien-être.

MISSION

Accessibilité active Canada soutient les communautés et les organisations afin de faciliter la participation des personnes handicapées à l'activité physique, aux loisirs et au sport communautaire. Nous aurons un impact en :

- créant des liens entre les organisations et les communautés qui jouent un rôle dans l'accès à l'activité physique;
- veillant à ce que la recherche et les connaissances se traduisent en actions concrètes qui favorisent la participation à l'activité physique;
- plaçant en faveur de changements qui réduisent les obstacles à l'activité physique.

Objectifs de l'organisation

Afin de soutenir l'accès à des occasions d'activité physique pour les personnes handicapées, Accessibilité active Canada s'efforcera d'atteindre les objectifs suivants :

1. Les intervenants communautaires, organisationnels et gouvernementaux développent une meilleure compréhension mutuelle et entretiennent des liens diversifiés et continus les uns avec les autres.
2. Ces mêmes intervenants intègrent activement des savoirs communs et pertinents dans leurs décisions et leurs pratiques.
3. Les communautés, organisations et gouvernements adoptent des politiques et des pratiques inclusives qui garantissent une participation significative et un réel pouvoir de choix pour les personnes handicapées en matière d'activité physique, de loisirs et de sport communautaire.

Objectifs

1. Créer et entretenir une communauté de pratique qui favorise le développement de relations, les occasions de réseautage et les échanges de connaissances significatifs pour soutenir les objectifs d'Accessibilité active Canada.
2. Encourager les groupes de défense des droits des personnes handicapées à promouvoir l'activité physique, les loisirs et le sport communautaire au sein de leurs réseaux et de leurs communautés.
3. Soutenir les professionnel·le·s de la santé dans leurs efforts pour promouvoir l'activité physique, les loisirs et le sport communautaire auprès de leurs patient·e·s, client·e·s et cercles professionnels.
4. Faciliter la coordination d'un système national de surveillance, incluant des indicateurs permettant de suivre la participation des personnes handicapées dans les activités physiques, de loisirs et de sport communautaire.
5. Mettre en œuvre une stratégie quinquennale de communication et d'engagement pour informer et mobiliser les responsables municipaux des loisirs et les élu·e·s au sujet du contenu et des applications concrètes du Guide municipal pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les loisirs et l'activité physique (Guide municipal).
6. Faciliter l'adoption de politiques et de pratiques inclusives par l'ensemble du système de prestation dans les secteurs de l'activité physique, des loisirs et du sport communautaire, incluant les gouvernements et le secteur bénévole.

Gouvernance et évaluation

7. Élaborer et mettre en œuvre des mesures de gouvernance qui assurent le bon fonctionnement de l'organisation. Ces mesures prévoient des ressources adéquates et des communications accessibles, régulières et diversifiées, ainsi que l'établissement de liens stratégiques avec des partenaires, des décideur·euse·s, des gouvernements, des praticien·ne·s et des expert·e·s qui travaillent auprès des personnes en situation de handicap au Canada. Accessibilité Active Canada offrira ses services aux communautés anglophones et francophones partout au pays.
8. Élaborera une stratégie d'évaluation rigoureuse pour soutenir la mise en œuvre du plan stratégique.

Principes fondamentaux

Accessibilité active Canada s'appuiera sur sept principes fondamentaux pour guider son travail.

1. Le langage et la définition du handicap

Le langage utilisé pour parler du handicap est personnel et diversifié. Dans ses communications et ses actions, Accessibilité active Canada utilisera les expressions « personnes handicapées » et « personnes s'identifiant comme ayant une limitation ». Toutefois, Accessibilité active Canada reconnaît et respecte le fait que les personnes et les organisations peuvent préférer d'autres termes qui correspondent mieux à leur réalité ou à leur cheminement.

Accessibilité active Canada s'appuie sur les définitions suivantes du handicap :

- Le handicap désigne : « toute déficience, qu'elle soit physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle – ou toute limitation fonctionnelle – qu'elle soit permanente, temporaire ou épisodique, évidente ou non, et qui, en interaction avec un obstacle, entrave la participation pleine et égale d'une personne dans la société. » ([Loi canadienne sur l'accessibilité](#), 2019).
- « Le handicap ne se définit pas par des catégories de personnes, mais par les interactions entre les individus et les sociétés dans lesquelles ils vivent. » ([Organisation mondiale de la santé](#)).

Accessibilité active Canada s'engage à :

- respecter les choix linguistiques des personnes qu'elle sert ;
- collaborer avec les communautés autochtones afin de refléter les compréhensions et valeurs propres au handicap dans leurs cultures ;
- adopter des définitions du handicap qui englobent toutes les formes de limitations, et remettre en question les normes culturelles et sociales qui créent des obstacles à la participation.
- desservir les communautés anglophones et francophones au Canada.

2. Une approche fondée sur les droits

Selon le [Groupe des Nations Unies pour le développement durable](#), « une approche fondée sur les droits de la personne est un cadre conceptuel de développement humain fondé sur les normes internationales relatives aux droits humains. Elle vise à promouvoir et protéger les droits de la personne. Elle permet d'analyser les inégalités et de corriger les pratiques discriminatoires ainsi que les répartitions injustes du pouvoir qui entravent le développement et excluent certains groupes. »

Selon le [Gouvernement du Canada](#), une approche fondée sur les droits repose sur trois principes clés :

1. Égalité et non-discrimination : tous les individus sont égaux en tant qu'êtres humains et ont droit aux droits de la personne, sans aucune discrimination.
2. Participation et inclusion : toutes les personnes ont le droit de participer activement, librement et de façon significative au développement de leur société – que ce soit sur les plans civique, politique, économique, social ou culturel. Les voix et intérêts des personnes concernées doivent être pris en compte.
3. Transparence et reddition de comptes : toute personne a accès à l'information sur les politiques, les décisions et l'utilisation des fonds, et peut exiger des comptes de celles et ceux qui détiennent des responsabilités. Les acteurs étatiques et non étatiques sont tenus de respecter leurs obligations.

Accessibilité active Canada s'engage à :

- centrer son action sur les droits des personnes s'identifiant comme ayant une limitation, et à améliorer leur qualité de vie en s'attaquant aux attitudes, aux environnements sociaux et physiques, ainsi qu'aux programmes et politiques qui limitent l'accès à la participation à l'activité physique, aux loisirs et au sport communautaire ;
- soutenir la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, à l'instar du Canada, ce qui implique que la participation à ces activités est un droit fondamental qui contribue à la qualité de vie.

3. Le choix individuel

Les personnes handicapées ont le droit de participer à des activités sportives, physiques et récréatives de qualité, qui soient stimulantes, sécuritaires, significatives, qui respectent la dignité du risque et favorisent un sentiment d'appartenance. Elles doivent également pouvoir choisir leur mode de participation, que ce soit dans des contextes individuels ou collectifs, selon des modèles allant de l'intégration complète à la séparation complète. Cela inclut, entre autres, les options décrites comme ouvert, parallèle, séparé, modifié ou intégration inverse (voir Continuum de l'inclusion dans l'Annexe B du plan stratégique).

Accessibilité active Canada s'engage à :

- plaider en faveur d'un éventail d'occasions en activité physique, en loisirs et en sport communautaire qui permettent à chaque personne de choisir librement comment elle souhaite participer.

4. Dignité et respect

La dignité signifie être traité·e avec respect, être valorisé·e et reconnu·e comme ayant les mêmes droits et possibilités que les autres pour participer pleinement à la société. Chaque personne a une valeur intrinsèque, le droit de faire ses propres choix et de participer pleinement et efficacement à la vie collective. La dignité se traduit par des pratiques sans discrimination ni exclusion, et se cultive en créant des environnements accessibles et des systèmes inclusifs qui permettent aux personnes handicapées de prendre pleinement part à la société.

Accessibilité active Canada s'engage à :

- valoriser la diversité des perspectives des personnes ayant une expérience vécue du handicap, et s'assurer que leurs récits et expériences guident et influencent les actions d'Accessibilité active Canada;
- respecter le principe «rien sur nous sans nous»;
- faire œuvre de sensibilisation et combattre le validisme (oppression, préjugés, stéréotypes ou discrimination envers les personnes handicapées, fondés sur une limitation réelle ou présumée) dans les secteurs de l'activité physique, des loisirs et du sport communautaire;
- veiller à inclure intentionnellement les communautés autochtones, les communautés rurales et éloignées dans ses démarches;
- reconnaître que chaque personne a un parcours unique, qui peut ou non être marqué par des formes d'oppression. L'expérience du handicap est influencée par des facteurs tels que la race, le genre, la classe sociale, le revenu, la culture, l'âge, l'orientation sexuelle ou la religion. Quelle que soit la combinaison de ces éléments, nous cultivons une culture d'acceptation. Créer des espaces où les personnes peuvent exprimer toutes les facettes de leur identité renforce la diversité et la cohésion de la communauté.

5. Prise de décision réfléchie et stratégique

La prise de décision réfléchie et stratégique repose sur la collecte de données probantes, la compréhension des enjeux et la pensée critique. Elle permet d'analyser les situations avec rigueur, de résoudre les problèmes, de réduire les risques, de renforcer la confiance et d'obtenir de meilleurs résultats.

Accessibilité active Canada s'engage à :

- élaborer des politiques, des programmes et des pratiques fondés à la fois sur la recherche fondée sur des données probantes, la contribution des personnes handicapées, les opinions d'expert·e·s et les ressources du milieu;

- par l'éducation, la réflexion et l'action, approfondir sa compréhension des réalités vécues par les peuples autochtones et intégrer leurs savoirs traditionnels pour bâtir un avenir où toutes les voix sont entendues et respectées.

6. Polyvalence

La polyvalence, c'est la capacité à s'adapter à de nouvelles situations, à résoudre les problèmes de façon créative et à réagir rapidement aux défis, tout en restant attentif·ve à l'environnement et aux besoins d'autrui.

Accessibilité active Canada s'engage à :

- faire preuve de débrouillardise, en trouvant des solutions novatrices aux défis rencontrés et en adoptant des pratiques innovantes;
- faire preuve de réactivité, en assurant de manière proactive et réactive la résilience et la solidité de l'organisation face à des contextes en constante évolution

7. Intégration et harmonisation

Le Canada s'est doté de plusieurs politiques liées au secteur de l'activité physique, des loisirs et du sport communautaire telles que : [Vision commune pour accroître l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada](#), [Politique sportive canadienne](#), [Cadre de loisirs au Canada](#), [Parcs pour tous](#) et la [Stratégie nationale de transport actif du Canada](#). Par ailleurs, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et à progresser vers les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies d'ici 2030.

Accessibilité active Canada s'engage à :

- soutenir, encourager et mettre en œuvre des actions qui contribuent aux différentes stratégies du milieu de l'activité physique, des loisirs et du sport communautaire et favoriser leur intégration et leur harmonisation de manière coordonnée et significative pour les parties prenantes du secteur, même en l'absence d'une stratégie globale;
- réfléchir à la contribution de l'organisation aux objectifs de développement durable (ODD) et déterminer les moyens de la renforcer, en particulier en ce qui concerne l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être) et l'objectif 10 (Inégalités réduites);
- travailler avec les communautés autochtones pour mettre en œuvre collectivement les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation pertinents en matière d'activité physique, de loisirs, de sport communautaire et d'inclusion

Accessibilité active e Canada

**Contact us for
further
inquiries**



100-85 rue Plymouth Street, Ottawa ON, K1S 3E2
info@ala.ca
www.ala.ca